

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement Place HAUSACH

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame JAILLET Région BFC

CONSIDERANT : que pour permettre le bon déroulement d'un exercice d'évacuation de transports scolaires il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la Place HAUSACH.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la Place HAUSACH, à tous véhicules étrangers à la manifestation

**Le lundi 20 novembre 2023
De 12 heures à 17 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés par les services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux,
- Madame JAILLET



ARBOIS, 14 novembre 2023,
La Maire,

Valérie DEPIERRE
Pour M^{me}

C. Pour M^{me} la Maire et par délégation

Troisième
de la part de la Maire
et des associations de citoyens
Catherine BUGADA
Troisième Adjointe chargée
et des associations